

AVIS PUBLIC

ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO ARS-1819

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

- PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ZONE 71555, SECTEUR SITUÉ AU NORD-OUEST DU BOULEVARD TALBOT, CHICOUTIMI (ARS-1819))

Le conseil de l'arrondissement de Chicoutimi, suite à l'adoption à la séance du conseil tenue le 16 juin 2026 du projet de règlement mentionné ci-dessus, tiendra une assemblée publique de consultation le 21 juillet 2026, à compter de 12h00, dans la salle des délibérations, située au 201, rue Racine Est, Chicoutimi, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

L'objet du projet de règlement ARS-1819 vise à à modifier la zone 71555 à la suite de l'acceptation de la modification d'un plan d'aménagement d'ensemble au secteur situé au nord-ouest du boulevard Talbot.

Le projet de règlement vise le périmètre illustré sur le plan joint à l'avis.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le texte complet du projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : <https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics>, ou au Service du greffe, 201, rue Racine Est, Chicoutimi, ou au bureau de l'arrondissement de Chicoutimi au 150, boulevard Saguenay Est, aux heures normales de bureau soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h. Pour toute information technique ou pour obtenir copie de plans détaillés de la zone ou des zones contiguës, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 18 juin 2026.

La greffière de la Ville,

PATRICIA GIRARD

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI**

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2026-_____
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3
DE LA VILLE DE SAGUENAY (zone 71555, secteur
situé au nord-ouest du boulevard Talbot, Chicoutimi
(ARS-1819))

Règlement numéro VS-RU-2026-_____ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Chicoutimi, tenue dans la salle des délibérations le _____ 2026.

PRÉAMBULE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à modifier la zone 71555 à la suite de l'acceptation de la modification d'un plan d'aménagement d'ensemble au secteur situé au nord-ouest du boulevard Talbot.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Chicoutimi, du 16 juin 2026 ;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

PLAN DE ZONAGE

- 1) **AGRANDIR** la zone 71555 à même une partie de la zone 65850, le tout tel qu'illustré sur le plan ARS-1819 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le président du conseil d'arrondissement.

Président

Assistant-greffier

Légende

- - - Ancienne limite
- Nouvelle limite
- Zonage en vigueur

Boulevard du
Royaume Ouest

65850

Agrandir la zone 71555
à même une partie
de la zone 65850

71555

Boulevard Talbot

Rue de
l'Écologie

Rue du Plein-Air
Rue des Cyclistes
Rue des Golfeurs

Arrondissement de Chicoutimi
ARS-1819

Ce plan fait partie intégrante du règlement

Juin 2026

Président

Assistant-greffier